

*2007 + 2 copies
Compt
le 10.11.58*

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Octobre 1958

*Adhésion à l'Association
Internationale des
Palais des Congrès*

58 113

L'an mil neuf cent cinquante huit à 16 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Royan en session ordinaire sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocations faites le 25 Octobre 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnaud, Gausseil Barrot, Couzinet, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Camblong, Domecq, Etcheber, Bourdeille, Nartea, Rochedoreux, Chamboulan, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.

Représenté : M. Pouget par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre M. Papeau et M. Guichaoua).

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé du rapporteur

Considérant l'intérêt pour Royan tant au point de vue touristique que commercial de poursuivre sur le plan international la politique des Congrès

décide

- d'adhérer à titre de membre fondateur à l'Association Internationale des Palais des Congrès
- que le montant de la participation de 50.000 frs sera mandaté sur le ch. XXVIII - Art. 3 du budget 1958
- (Frais d'exploitation et d'entretien du Palais des Congrès)

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

*Approuvé
Rochefort le 6.11.1958
de sou. Resp.
Secrétaire délégué.*



POUR EXTRAIT CONFORME
Par le Maire
L'Adjoint délégué,
Pour le Député-Maire,
Adjoint-Délégué.

SEANCE DU

OBJET : Adhésion à l'Association Internationale des Palais des Congrès

Monsieur Jean BARROT Rapporteur rappelle qu'il a représenté la Ville de ROYAN à la réunion du Comité d'étude des problèmes des Palais des Congrès qui s'est tenue à LIEGE les 9 et 10 août 1958 à laquelle assistaient des représentants de l'ITALIE (Rome et STRESA) de l'Allemagne (DUSSELDORF) de la Belgique (BRUXELLES ET LIEGE) de la France (CANNES & ROYAN).

Les Conseillers Municipaux ont reçu un compte rendu très détaillé des travaux .

Il a été proposé aux différentes délégations de préparer l'organisation et la mise en place du Secrétariat de l'Association les statuts de la réunion constitutive qui se tiendra à ROYAN au début de l'année 1959 et de faire une prospection en vue de l'édition d'une plaquette publicitaire commune aux différents Palais des Congrès

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation de la Ville de Royan à titre de membre fondateur de l'Association Internationale des Palais des Congrès et au versement à ce titre d'une somme de 50.000 francs

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du rapporteur

Considérant l'intérêt pour ROYAN tant au point de vue touristique que commercial de poursuivre sur le plan international la politique des congrès

DECIDE

- d'adhérer à titre de membre fondateur à l'Association Internationale des Palais des Congrès
 - que le montant de la participation de 50.000 francs sera mandaté sur le ch. XXVIII - art.8 du Budget 1958 :
- (Frais d'exploitation d'entretien du Palais des Congrès)
